

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Aide et accompagnement des jeunes par le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur le territoire d'Arles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de verser une participation financière totale de 100 000 € pour l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) dont 15 000 € au titre de l'avance en 2021, à l'association Le Mouvement Associatif Région Sud PACA, (ex. Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif : FSPMA) – 2, Place Félix Baret – 13006 Marseille, pour les aides individuelles du FAJ,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec Le Mouvement Associatif Région Sud PACA, une convention conforme aux conventions-types pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €. Cette convention définit les modalités de gestion financière du fonds (avance en compte 4093) ainsi que les missions confiées par la Collectivité, au titre de 2021,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'externalisation de l'instruction des dossiers FAJ du territoire d'Arles, auprès de la mission locale du Delta sise 12-13, rue de Chaplin – 13200 Arles, par reconduction de la convention ci-annexée au rapport.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante avec la mission locale du Delta, dont le projet est joint en annexe au rapport,
- de se prononcer favorablement sur la continuité du Règlement Intérieur du territoire d'Arles au titre de 2020, approuvé à la CP du 13 12 2019

À l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**